

## Que sont les troubles dys ?

Les troubles dys font partie des troubles du neurodéveloppement, au même titre que l'autisme, le TDAH, le trouble du développement intellectuel et les troubles moteurs.

Les troubles dys perturbent la maîtrise du geste, du langage oral/écrit, de la lecture, de l'écriture et du calcul. Les troubles dys désignent un ensemble de troubles cognitifs spécifiques qui affectent certaines fonctions comme le langage, la lecture, l'écriture, la coordination...

Ils apparaissent dès l'enfance et sont durables. Ils ne sont pas liés à un trouble du développement intellectuel, à un problème éducatif ou à des méthodes pédagogiques inappropriées.

### Les troubles dys se répartissent ainsi :

- **Dyslexie** : trouble spécifique de la lecture, qui rend la reconnaissance des mots et la compréhension des textes difficiles.
- **Dysorthographe** : trouble affectant l'orthographe et la transcription écrite, souvent associé à la dyslexie.
- **Dysgraphie** : difficultés liées au geste d'écriture, qui devient lent, douloureux ou peu lisible.
- **Dyscalculie** : trouble spécifique des apprentissages en mathématiques, qui affecte le sens des nombres et le calcul.
- **Dyspraxie / Trouble développemental de la coordination** : trouble affectant la planification et la coordination des gestes, impactant l'écriture, la motricité fine et certaines activités quotidiennes.
- **Dysphasie / Trouble développemental du langage** : trouble du développement du langage oral, avec des difficultés d'expression et/ou de compréhension.



E.I TONIN Solène - Éducatrice Spécialisée Libérale - Intervenante en APP

38220 Vizille

Tél. 06.41.16.28.60

Mail. Solene.Tonin@outlook.com

Numéro SIRET 943829887 00018

# Repérage et diagnostic

Le repérage précoce est essentiel. Le repérage peut se faire grâce à des signes d'alerte à l'école ou à la maison, comme des difficultés persistantes en lecture, en motricité ou dans l'organisation. Le diagnostic est clinique et repose sur une évaluation pluridisciplinaire et des bilans fonctionnels.

Il doit être posé par des professionnels de santé formés, tels que :

- Orthophoniste pour le langage et le calcul
- Psychomotricien ou ergothérapeute pour la motricité
- Neuropsychologue pour l'attention, les fonctions mnésiques ou visuo-spatiales
- Le médecin – généraliste ou le pédiatre – organise et coordonne l'étape diagnostique. Il prescrit les bilans remboursés par la caisse d'assurance maladie et oriente vers les professionnels amenés à intervenir dans le diagnostic. Il peut s'appuyer dans cette démarche sur la Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO 0-12 ans) de son secteur.

Des outils de repérage existent en fonction de l'âge de l'enfant.

## Dyslexie : trouble du langage écrit

Se manifeste par une difficulté à lire et à comprendre les mots écrits

*Ex : confond les lettres ou sons, lit lentement avec des erreurs*



## Dysorthographe : trouble de l'orthographe

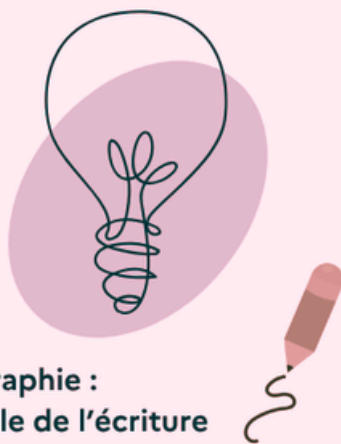
Se manifeste pas une difficulté à écrire correctement les mots (orthographe, grammaire)

*Ex : écrit les mots comme ils se prononcent, oublie des lettres*

## Dyscalculie : trouble du calcul

Se manifeste par une difficulté avec les chiffres, les calculs et les notions mathématiques

*Ex : confond les chiffres, n'arrive pas à poser une opération*



## Dysgraphie : trouble de l'écriture

Se manifeste par une difficulté à écrire de manière lisible et fluide

*Ex : écriture illisible, lente, fatigante*

## Dysphasie : trouble du langage oral

Se manifeste par une difficulté à comprendre ou à s'exprimer avec le langage oral

*Ex : cherche ses mots, phrases courtes ou difficiles à comprendre*



## Dyspraxie : trouble du geste

Se manifeste par une difficulté à coordonner ses gestes et ses mouvements

*Ex : maladresse, difficultés à boutonner ou utiliser des ciseaux*



**E.I. TONIN Solène - Éducatrice Spécialisée Libérale - Intervenante en APP**

38220 Vizille

Tél. 06.41.16.28.60

Mail. Solene.Tonin@outlook.com

Numéro SIRET 943829887 00018